

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE  
DE  
SAINT-PIERRE



## Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de  
SELESTAT-ERSTEIN

Séance du 10 janvier 2022

Nombre des conseillers  
élus : 15  
Conseillers en fonction : 15  
Conseillers présents : 9

Sous la présidence de M. Denis RUXER, Maire

Excusés : M. Philippe MULLER qui donne procuration à M. Denis RUXER, M. Francesco DE PALMA qui donne procuration à M. Christophe COURRIER, Mme Chantal D'APLPAOS qui donne procuration à Mme Sandrine SOLLE, Mme Nadia SCHWAB, Mme Estelle MONPEYSSEN, Mme Valérie CREUTZBURG

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021
2. Décision modificative
3. Recrutement d'une ATSEM en remplacement d'un congé maladie
4. Investissement 2022
5. Divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021  
Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021 a été adopté à l'unanimité

2. Décision modificative

### DM N° 3

Il s'avère nécessaire de faire un ajustement pour dépassement au chapitre 014 et de procéder à la décision modificative suivante :

Article 739223 Fonds de péréquation FPIC	+ 200 €
Article 6185 Frais de colloques	- 200 €

**Adopté à l'unanimité**

3. Recrutement d'une ATSEM en remplacement d'un congé maladie

### Autorisation d'engagement d'agents contractuels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'engagement d'agents contractuels à temps complet ou à temps non complet, pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer ses fonctions à temps partiel ou indisponible en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité

de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ou d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service, ou indisponible en raison d'un congé annuel, d'un congé de maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé de maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou d'un congé de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou d'un congé de proche aidant ou de l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de sa participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La durée hebdomadaire de service est fixée à la durée hebdomadaire de service du titulaire remplacé.

La rémunération se fera sur la base du grade correspondant au grade du fonctionnaire ou de l'agent contractuel indisponible.

L'acte d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **4. Investissements 2022**

La plupart des opérations d'investissements de 2021 seront reportées à 2022

Une nouvelle opération sera créée pour financer les plateaux pour ralentissement rue principale avant mise en enrobés du CEA prévue en mars 2022 pour une durée de 3 semaines. La remise en état du court de Tennis, ainsi que le remplacement des lattes en bois à la passerelle GARTNER sont également des travaux à réaliser en 2022.

Plusieurs propositions ont également été exposées pour l'école :

- Installation d'une sonnerie avec ouverture automatique du portail
- Installation d'une lumière extérieure
- Mise en place d'une zone à l'aire de jeux dédiée aux adolescents de Saint-Pierre (demande faite par les membres du conseil des Jeunes)

#### **5. Divers**

- La date du OCHTERPUTZ 2022 est fixée au samedi 2 avril 2022
- La communauté de communes du pays de Barr a recruté un conseiller en Énergie Partagée afin de réaliser un accompagnement sur les thématiques énergétiques ainsi qu'un bilan énergétique global sur l'ensemble de la Communauté de Communes.  
Cet audit des bâtiments communaux est financé à 70% par l'ADEME.  
Les bâtiments concernés sont la mairie et le logement attenant, le Presbytère, l'école, l'atelier communal ainsi que le Centre Socio culturel.
- Une réunion concernant l'acquisition de l'ensemble des bâtiments de la Roseraie aura lieu le 28 janvier 2022 avec l'Établissement Public Foncier, le Pôle

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 JANVIER 2022

construction des Aménagements Publics et Communication de la Collectivité européenne d'Alsace.

Saint-Pierre, le 11 janvier 2022

Denis RUXER

Maire de Saint-Pierre

